

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-1.1**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

DECISION MODIFICATIVE N° 1- EXERCICE 2024 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant les modifications apportées à la section d'investissement pour un total neutre :

- Hors opérations, chapitre 21 « immobilisations corporelles », il est inscrit 33 700 € - frais de notaire inclus - pour l'acquisition des terres agricoles de Kerbader. Initialement chiffré à 48 000 € + frais de notaire, ce projet est revu à la baisse suite à une diminution de la surface cédée.
- Opération 104 « Commissions - mise en sécurité » : un crédit complémentaire de 55 000 € est intégré pour une mise à niveau informatique des systèmes de vidéo surveillance de la commune.
- Sur l'opération 109 « Etude révision du PLU », une étude complémentaire dite « plan guide » et destinée à apporter une plus grande lisibilité au PLU nécessite 8 300 € supplémentaires.

Ces crédits supplémentaires sont intégralement financés par des baisses sur d'autres opérations :

- La gloriette au Pôle de Kérougué, opération 541, ne sera pas réalisée. Elle était chiffrée à 25 000 €.
- Sur la voirie communale, opération 531, un crédit nouveau de 22 000 € avait été inscrit au budget primitif pour l'acquisition de range-vélos. Leur installation reste une priorité pour la commune. Toutefois, les services municipaux ont encore en réserve plus de 100 range-vélos à installer.
- Le projet concernant l'Eglise St Pierre, opération 518, est subordonné à l'octroi de subventions, et notamment par les services de la DRAC qui ont informé la commune du décalage dans le temps de ce dossier. En conséquence 50 000 € d'études sont retirés du budget 2024.

Fct	Nature	Opération		Libellé	Montant
01	2111	HOP	Hors opération	ACQUISITION TERRES AGRICOLES KERBADER	33 700,00
020	21838	104	Commissions - mise en sécurité	DEPLOIEMENT VIDEO-SURVEILLANCE SUR LA COMMUNE	55 000,00
510	202	109	Etude révision du PLU	AVENANT ACCOMPAGNEMENT PLU	8 300,00
325	2138	541	Pôle de Kérougué	GLORIETTE	-25 000,00
312	2031	518	Eglise	FRAIS D'ETUDES EGLISE ST PIERRE	-50 000,00
845	2188	531	Voirie communale	RANGE VELOS	-22 000,00
				TOTAL	0,00

Vu le budget primitif voté le 11 avril 2024,

Vu le budget supplémentaire voté le 25 juin 2024,

Vu le projet de décision modificative n° 1 concernant le budget général de la commune pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : Vincent Esnault, Annie Gloaguen, Christian Taboret, Frédéric Martin) :

☞ adopte, dans les conditions suivantes, la décision modificative n° 1 pour le budget de la commune pour 2024,

☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

BUDGET GENERAL (Vote par nature)

Investissement

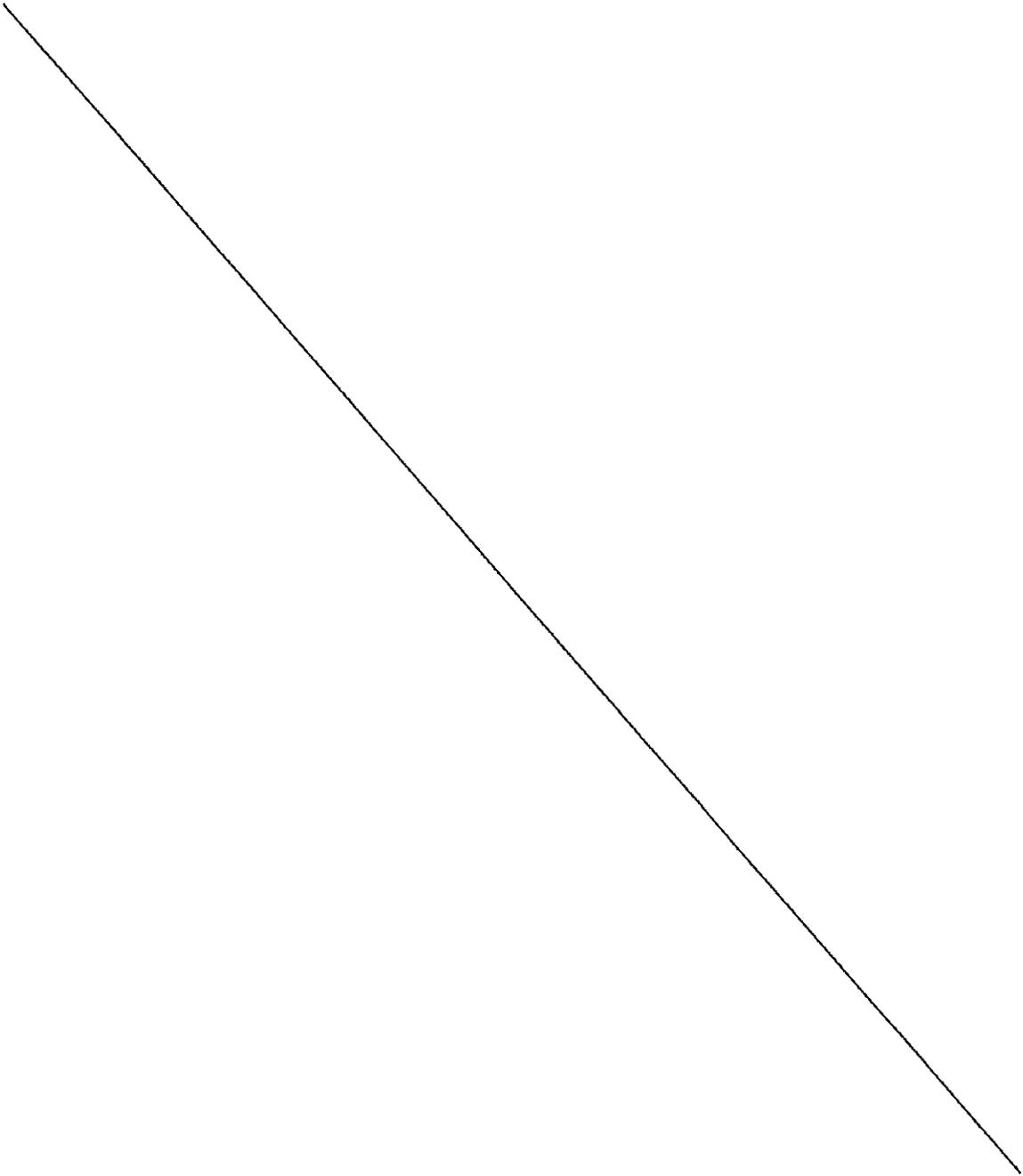
Opération / chapitre		Montant
21	Immobilisations corporelles	33 700,00
104	Commissions - mise en sécurité	55 000,00
109	Etude révision du PLU	8 300,00
541	Pôle de Kérourgué	-25 000,00
518	Eglise	-50 000,00
531	Voirie communale	-22 000,00
TOTAL		0,00

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL



Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le
ID : 029-212900583-20240925-202412111-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-2.1**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

**CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS, PARCELLE CADASTREE SECTION E
N° 654, SISE KERCHANN A FOUESNANT**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu la convention de servitudes proposée par ENEDIS, annexée à cette délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ valide la convention de servitudes transmise par ENEDIS concernant la réalisation d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée section E n° 654, sise Kerchann à Fouesnant,
- ☞ autorise le Maire à signer la convention, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire
Roger LE GOFF

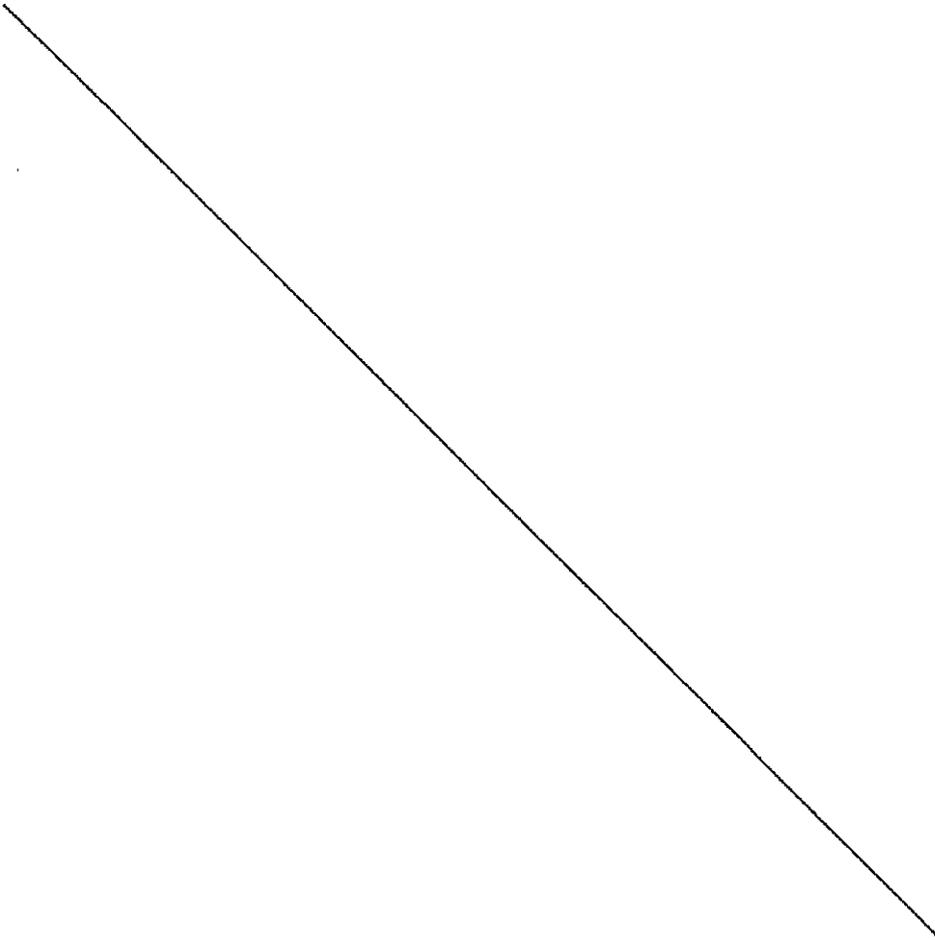


Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 029-212900583-20240925-20241221-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-2.3**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

**CONVENTION DE SERVITUDES AVEC GRDF, PARCELLE CADASTREE SECTION BH
N° 411, SISE RUE DE KEROURGUE A FOUESNANT**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

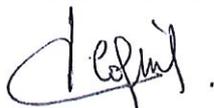
Vu la convention de servitudes proposée par Grdf, annexée à cette délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ valide la convention de servitudes transmise par Grdf concernant la réalisation d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée section BH n° 411, sise rue de Kérourgué à Fouesnant,
- ☞ autorise le Maire à signer la convention, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF

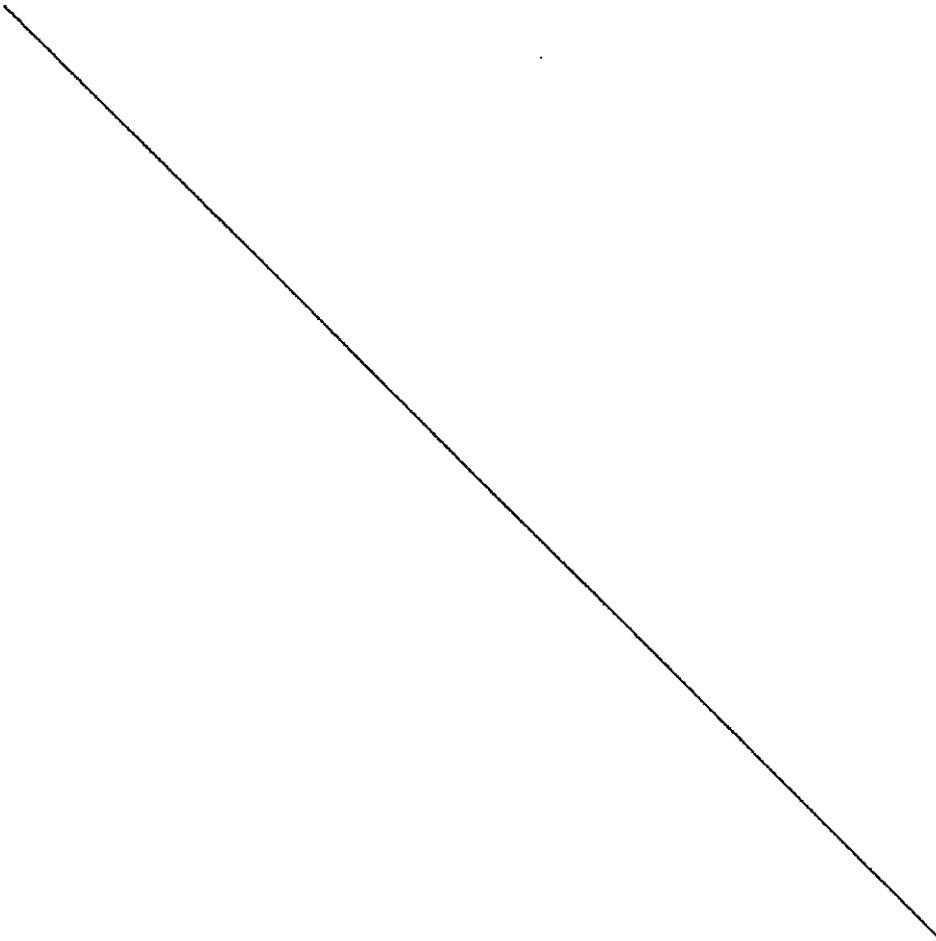


Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 029-212900583-20240925-202412_23-DE





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-2.4**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BI n° 140, SISE BREHOULOU

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu la convention proposée par Cellnex France Infrastructures, annexée à cette délibération, concernant l'installation, l'exploitation et le maintien par Bouygues Télécom d'une station radioélectrique sur la parcelle cadastrée section BI n° 140, sise Brehoulou à Fouesnant

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : Vincent Esnault, Annie Gloaguen, Christian Taboret, Frédéric Martin) :

☞ valide la convention transmise par Cellex France Infrastructures concernant l'installation, l'exploitation et le maintien d'une station radioélectrique par Bouygues Télécom sur la parcelle cadastrée section BI n° 140, sise Brehoulou à Fouesnant,

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le
ID : 029-212900583-20240925-20241224-DE

↳ autorise le Maire à signer la convention, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-2.5**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

**CONVENTION DE FINANCEMENT, AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE BENODET A
FOUESNANT**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu la convention de délégation de financement pour les aménagements de la route de Bénodet à Fouesnant entre la commune de Fouesnant-les Glénan et la CCPF, annexée à cette délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ prend acte du montant de notre participation à l'opération pour la somme de 89 828,47 € HT pour les travaux de la route de Bénodet,
- ☞ valide les termes de la convention de financement pour les aménagements de la route de Bénodet à Fouesnant entre la commune de Fouesnant-les Glénan et la CCPF, annexée à cette délibération et autorise le Maire à signer celle-ci.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire
Roger LE GOFF

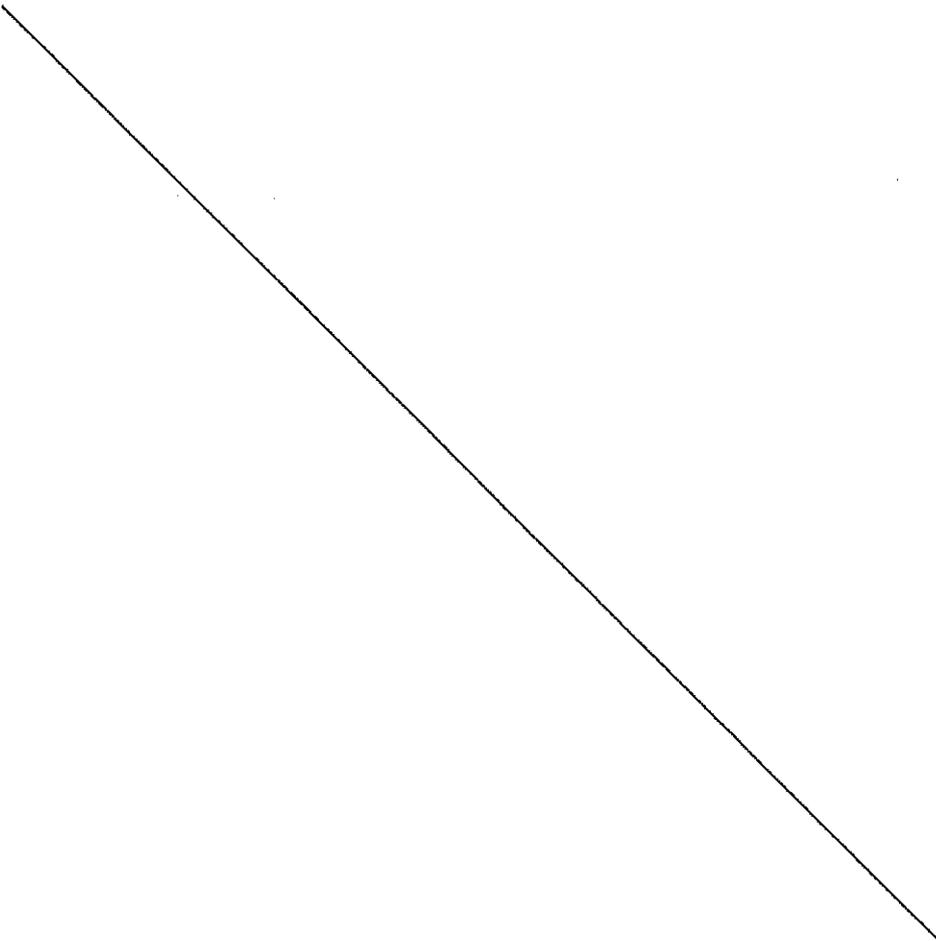


Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 029-212900583-20240925-202412_25-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-5.1**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE FOOTBALL AUX CLUBS
EXTERIEURS A LA COMMUNE POUR LA SAISON 2024/2025**

Le Conseil Municipal,

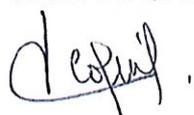
Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur portant sur l'établissement d'une convention à titre onéreux entre les associations demandeuses à utiliser le/les terrain(s) de football pour la saison 2024/2025 (en dehors de l'USF) et la ville de Fouesnant-les Glénan,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre les éventuelles associations demandeuses à utiliser le/les terrain(s) de football pour la saison 2024/2025 et la ville de Fouesnant-les Glénan,
- ↳ Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à émettre à chaque fin de saison (mois de juin) un titre de recettes à l'association concernée, équivalent à 80 €/séance d'utilisation.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

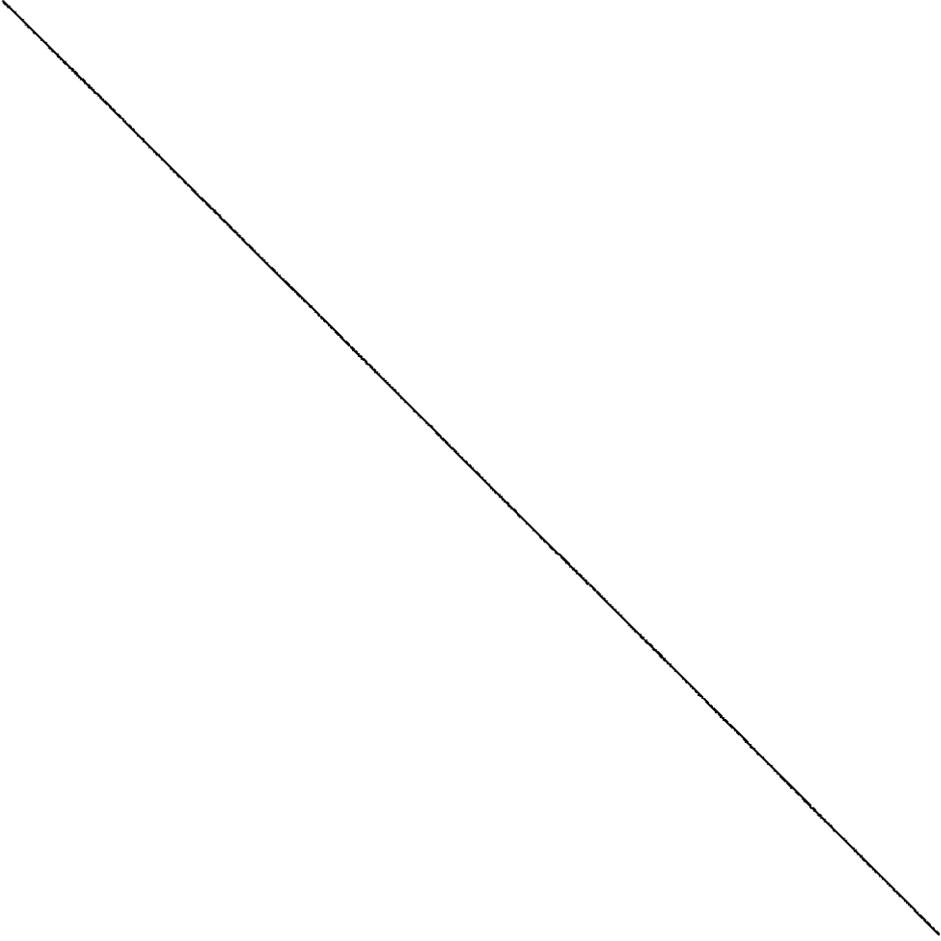
La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le
ID : 029-212900583-20240925-202412_51-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-6.1**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)

Le Conseil Municipal,

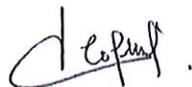
Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la modification du règlement intérieur de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) avec notamment la suppression de l'inscription des enfants à la demi-journée durant les périodes de congés scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ prend acte des modifications du règlement intérieur avec la suppression des inscriptions à la demi-journée pour les périodes de congés scolaires et les nouvelles modalités d'inscription pour les petites et grandes vacances.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL

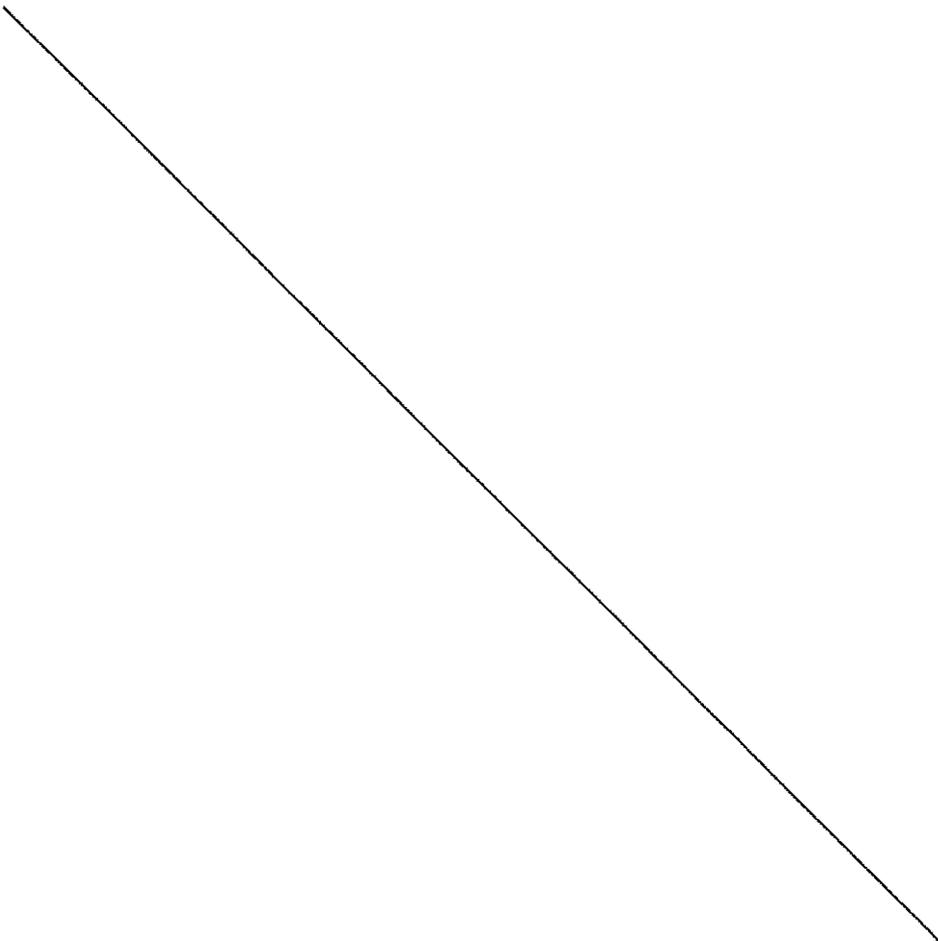


Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 029-212900583-20240925-202412_61-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-9.1**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE LA VILLE DE FOUESNANT AU TITRE DE COMMUNE TOURISTIQUE

Le Conseil Municipal,

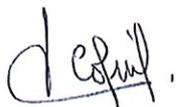
Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la demande de renouvellement de la dénomination et du classement au titre de « commune touristique » pour la ville de Fouesnant-les Glénan,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : Vincent Esnault, Christian Taboret) :

- ☞ la commune de Fouesnant-les Glénan, sollicite, auprès de la Préfecture du Finistère, le renouvellement de son classement au titre de Commune touristique,
- ☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, ainsi qu'à signer les documents à intervenir.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le
ID : 029-212900583-20240925-202412_91-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-9.2**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANS (AGENCE NATIONALE DU SPORT) ET AUTRES FINANCEURS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PADEL, DE LA RENOVATION DES TENNIS DE BREHOULOU, D'AUTORISATION D'URBANISME ET DE PREPARATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2.4 du 20 décembre 2023 pour solliciter le concours de l'Etat à concourir à la réalisation de cette opération avec les dispositifs DETR/DSIL et pour solliciter tout autre financeur tels que le Département ou la Région,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la demande de subvention à l'ANS dans le cadre de la construction de terrains de padel et la rénovation des tennis de Bréhoulou pour la ville de Fouesnant-les Glénan et la demande d'autorisation d'urbanisme et de préparation du document de consultation des entreprises (DCE),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : Vincent Esnault, Annie Gloaguen, Christian Taboret, Frédéric Martin) :

- ↪ décide de solliciter auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport), une demande de subvention au titre de la convention cadre entre l'ANS et la Fédération Française de Tennis,
- ↪ décide de solliciter tout autre financeur pour concourir à la réalisation de ce projet comme l'Etat avec les dispositifs Fonds Vert, DETR ou DSIL mais aussi la Région Bretagne ou encore le Département du Finistère dans le cadre de leurs dispositifs de financement respectifs,
- ↪ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, ainsi qu'à signer les documents à intervenir,
- ↪ autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire au nom de la commune pour le projet de construction de terrains de padel et la rénovation des tennis de Bréhoulou pour la ville de Fouesnant-les Glénan sur les parcelles cadastrées section BI n° 12, 13 et 14,
- ↪ autorise Monsieur le Maire à ordonner la constitution d'une procédure de marché public pour mener à bien le projet de construction de terrains de padel et la rénovation des tennis de Bréhoulou à Fouesnant-les Glénan.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le **26 SEP. 2024**

ID : 029-212900583-20240925-202412101A-DE



Feuillet 2024-110

Publiée le **26 SEP. 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-10.1A**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 10 JUIN 2024 AU 2 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 10 juin 2024 au 2 septembre 2024.

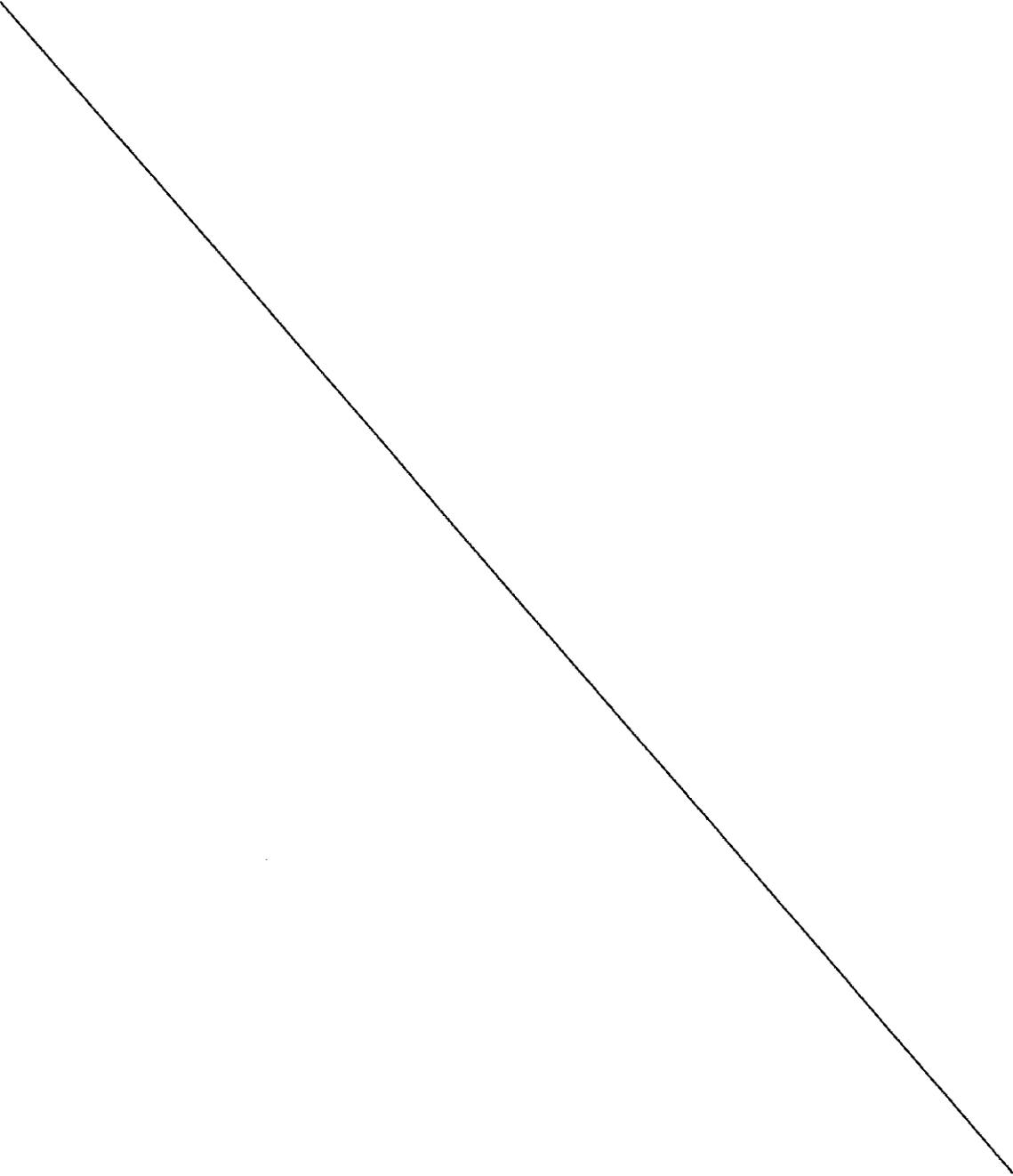
Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le
ID : 029-212900583-20240925-202412101A-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-10.1B**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les actions en justice.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire
Roger LE GOFF

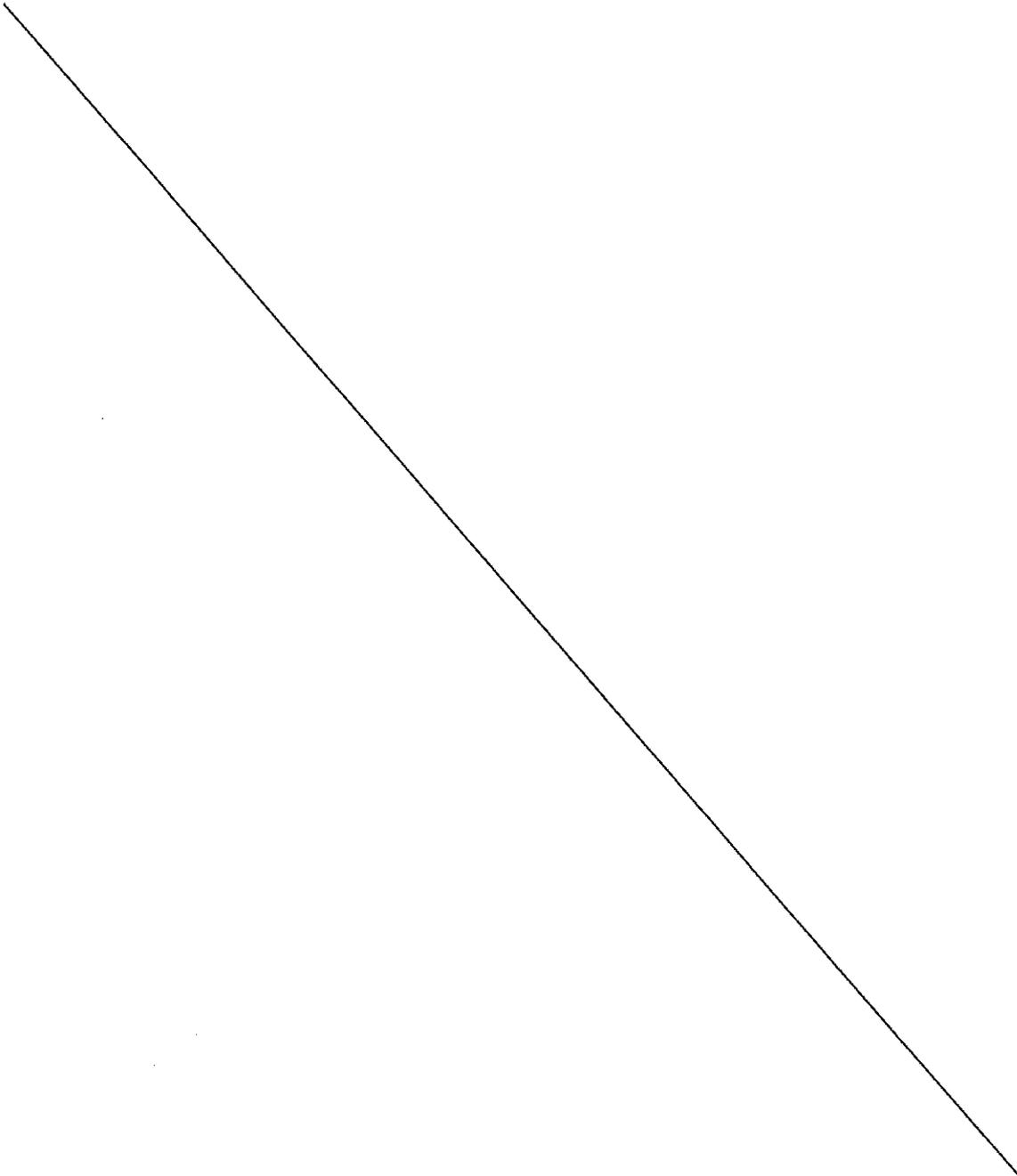


Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 029-212900583-20240925-202412101B-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
N° 202412-2.2**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 9 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 19h28.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme JAN (arrivée à 18h08), M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme CALIPPE	à	Mme JAN
M. DE MONTECLER	à	M. CORNEC
Mme FREDOU	à	M. COQUIL
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. LE CAIN	à	M. CHANDELIER
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	M. KALITA
M. SMIS	à	Mme TABARLY

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS, PARCELLE CADASTREE SECTION BO N° 66, SISE ROUTE DU PORT A FOUESNANT

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu la convention de servitudes proposée par ENEDIS, annexée à cette délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ valide la convention de servitudes transmise par ENEDIS concernant la réalisation d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée section BO n° 66, sise route du Port à Fouesnant,

☞ autorise le Maire à signer la convention, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 25 septembre 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 029-212900583-20240925-20241222B-DE

